

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC  
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES  
(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2020-06-17

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

**SECTEUR SECONDAIRE**

**\* Modification 2020-2021**

---

**ATHLÉTISME EN SALLE**

**Table des matières**

<i>Article 1</i>	<i>Règlements .....</i>	<i>1</i>
<i>Article 2</i>	<i>Identification des catégories.....</i>	<i>1</i>
<i>Article 3</i>	<i>Inscription .....</i>	<i>1</i>
<i>Article 4</i>	<i>Choix des épreuves .....</i>	<i>2</i>
<i>Article 5</i>	<i>Encadrement et chambre d'appel .....</i>	<i>2</i>
<i>Article 6</i>	<i>Officiels mineurs.....</i>	<i>2</i>
<i>Article 7</i>	<i>Pointage au classement.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 8</i>	<i>Réglementation technique supplémentaire .....</i>	<i>3</i>
<i>Article 9</i>	<i>Épreuves.....</i>	<i>4</i>
<i>Article 10</i>	<i>Mérites sportifs.....</i>	<i>4</i>
<i>Article 11</i>	<i>SÉLECTION DE LA DÉLÉGATION POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL .....</i>	<i>5</i>

## **ARTICLE 1      RÈGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec, sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

## **ARTICLE 2      IDENTIFICATION DES CATÉGORIES**

Les catégories d'âge pour les activités de la ligue diffèrent des catégories de la réglementation générale et ne sont pas identiques aux catégories d'âge en vigueur à la F.A.Q.

<b>Catégories championnat régionales &amp; ligue</b>	
<b>1er juillet 2002-2005</b>	JUVÉNILE
<b>2006-2007</b>	CADET
<b>2008 -2009</b>	BENJAMIN

- 2.1 En benjamin, une tolérance est acceptée entre le **1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 31 décembre 2007**, mais sans accès au championnat provincial dans cette catégorie.
- 2.2 Un athlète, né entre le **1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 31 décembre 2007**, inscrit en benjamin pourra évoluer en cadet après sa première ou deuxième compétition de l'année.

## **ARTICLE 3      INSCRIPTION**

**3.1** Les écoles devront inscrire leurs étudiants-athlètes, leurs entraîneurs et/ou accompagnateurs dans le système de gestion S1, 8 jours (vendredi midi) avant la compétition.

**3.2** Coût des inscriptions

- Épreuve : **7 \$** / épreuve / athlète
- Relais et multi épreuves = aucun frais

Clubs hors région (QCA)

- Frais supplémentaires de 5 \$/équipe + 0.25 \$/épreuve

**3.3** Les inscriptions tardives, si acceptées, **seront facturées à 14\$ / épreuve / athlète.**

\*Aucune inscription ne sera acceptée le vendredi précédent la compétition.

Note : Aux compétitions #2 et #3, il faut préciser le n° (#) de dossard de tout athlète qui a déjà participé à une compétition au cours de l'année. Le # de dossard d'un athlète est permanent pour la saison.

## **ARTICLE 4      CHOIX DES ÉPREUVES**

### **4.1 Benjamin**

Chaque athlète peut s'inscrire à un maximum de quatre (4) épreuves individuelles (deux (2) pelouses et deux (2) pistes). L'inscription à 1 sprint, 1 lancer, 1 saut et 1 demi-fond est recommandée.

#### **Cadet et juvénile**

Chaque athlète peut s'inscrire à un maximum de trois (3) épreuves individuelles (deux (2) pistes, une (1) pelouse ou deux (2) pelouses et une (1) piste) et un (1) relais.

### **4.2 Multi-épreuves (cadet et juvénile seulement)**

À chaque compétition, une école peut inscrire une 4<sup>e</sup> épreuve à un maximum de 3 athlètes par catégorie/sexes (12). Ces athlètes peuvent également participer au relais.

- Lors de chaque compétition, l'athlète participant en multi-épreuves, doit obligatoirement choisir (1 sprint, 1 course fond ou 1/2 fond, 1 lancer et 1 saut).
- La marche ou les haies peuvent remplacer n'importe quelle épreuve toutefois une seule peut être substituée

### **4.3 Substitution**

Chaque équipe peut faire un maximum de 3 substitutions le matin, lors de la réunion des entraîneurs.

Une substitution : C'est le changement de choix d'une épreuve d'un athlète déjà préinscrit.

## **ARTICLE 5      ENCADREMENT ET CHAMBRE D'APPEL**

L'absence/retard du responsable de l'équipe à la réunion des entraîneurs entraîne une amende de vingt-cinq dollars (25 \$)

### **Chambre d'appel**

Les athlètes doivent se présenter 40 minutes avant leurs épreuves à la chambre d'appel.

Les athlètes participant à des concours doivent se présenter directement, et cela 30 minutes avant.

## **ARTICLE 6      OFFICIELS MINEURS**

Les officiels mineurs seront pris parmi la délégation du club. Ceux-ci devront assurer un service de trois officiels mineurs durant toute la journée en utilisant les athlètes lors de leur période de repos.

Si une école veut fournir un ou des officiel (s), les noms devront être envoyés directement au coordonnateur de la ligue.

## **ARTICLE 7 POINTAGE AU CLASSEMENT**

Pointage accordé pour **toutes** les épreuves selon la performance. Épreuves individuelles et relais.

1 <sup>re</sup> place :	10 points
2 <sup>e</sup> place :	8 points
3 <sup>e</sup> place :	7 points
4 <sup>e</sup> place :	6 points
5 <sup>e</sup> place :	5 points
6 <sup>e</sup> place :	4 points
7 <sup>e</sup> place :	3 points
8 <sup>e</sup> place :	2 points
9 <sup>e</sup> place :	1 point

*\* Des athlètes inscrits au classement multi-épreuves cumulent des points dans chacune de leurs épreuves individuelles.*

## **ARTICLE 8 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE SUPPLÉMENTAIRE**

### **8.1 Distance entre les haies pour 60 mètres haies**

Catégorie	Nombre	Hauteur	Début 1 <sup>re</sup>	Entre les Haies	Dernière l'arrivée
B Fém.	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
B Masc.	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
C Fém.	5	30"	12 m	8,00 m	16 m
J Fém.	5	30"	13 m	8,00 m	15 m
C Masc.	5	33"	13 m	8,50 m	13 m
J Masc.	5	36"	13,50 m	8,80 m	11,30 m

### **8.2 Pesanteur des poids**

	<u>Poids officiel</u>
Benjamin féminin	2 kg
Benjamin masculin	3 kg
Cadet féminin	3 kg
Cadet masculin	4 kg
Juvenile féminin	3 kg
Juvenile masculin	5 kg

## **ARTICLE 9 ÉPREUVES**

Selon les inscriptions et le nombre de compétitions, le comité organisateur peut tenir les épreuves suivantes :

CATÉGORIE :	BENJAMIN			CADET ET JUVÉNILE		
	ÉPREUVE/COMPÉTITION	1	2	3	1	2
60 m	X		X	X	X	X
150 m		X	X			
200 m				X	cadet	X
300 m					Juvénile	
800 m	X		X		x	X
1200 m		X	X		Cadet	Cadet
1500 m					Juvénile	juvénile
1000 m				x		
2000 m				Cadet		
3000 m				Juvénile		
Marche 800 m		X				
Marche 1500 m					X	
Haies 60 m	X	x	X	X	X	X
Hauteur	X	X	X	X	X	X
Longueur		X	X	X	X	X
Longueur (zone)	X					
Poids	X	X	X	X	X	X
Multi-épreuves (4)		-		X	X	X
Relais	4x50m Nav.	4x50m Nav.	4x50m Nav..	4 x 200m	4 x 200m	4x 200m

## **ARTICLE 10 MÉRITES SPORTIFS**

- 10.1 Des rubans sont remis à chaque compétition pour les trois (3) meilleurs athlètes de chaque épreuve.
- 10.2 Une bannière locale par catégorie/sexe sera remise à l'école ayant le meilleur pointage cumulé des trois compétitions.

## **ARTICLE 11 SÉLECTION DE LA DÉLÉGATION POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

### **11.1 Comité de sélection de la délégation**

#### 11.1.1 Composition

Le comité est formé d'un représentant par équipe (entraîneur, responsable des sports) et du coordonnateur de la discipline. Le gestionnaire des données peut s'ajouter à la demande du comité ou du coordonnateur.

#### 11.1.2 Rôle

Le rôle du comité est d'identifier :

- Les 45 participants (maximum 2 par catégorie/sexe) et de sélectionner les épreuves en respect de la réglementation provinciale.
- L'entraîneur-chef et les 4 accompagnateurs. Une représentation de toutes les équipes est souhaitée.

#### 11.1.3 Rencontre du comité

Une rencontre sera tenue immédiatement après la remise des mérites lors de la compétition #3.

### **11.2 Processus de sélection des participants**

#### 11.2.1 Confirmation de la participation des participants

Chaque équipe devra obtenir la confirmation de la participation de chacun de ses candidats avant la tenue de la rencontre du comité de sélection de la délégation.

#### 11.2.2 Lettre aux parents

Une lettre sera mise en disponibilité par le RSEQ-QCA. Cette lettre présentera les paramètres de la participation d'un élève-athlète notamment les frais approximatifs.

Les équipes devront remettre, au plus tard, au début de la rencontre du comité de sélection le coupon-réponse de chacun de leurs candidats confirmant leur disponibilité pour les championnats provinciaux.

### **11.3 Sélection des épreuves**

Pour chaque épreuve présentée lors du championnat provincial, un classement individuel final, par catégorie prenant en compte les résultats des trois compétitions seront établis. Les premières positions à ce classement seront priorisées dans le choix de la délégation régionale.

Par la suite, le comité prendra les décisions afin d'équilibrer la participation dans chacune des épreuves de chacune des catégories. Au besoin, le comité peut estimer un temps pour un participant dont aucun temps n'est disponible.

#### **11.4 Modifications de la délégation**

La gestion des modifications de la délégation après la rencontre du comité est faite par le coordonnateur en consultation l'entraîneur-chef de la délégation et les équipes concernées et en respect de la réglementation provinciale notamment l'échéancier.

#### **11.5 Inscriptions de la délégation**

L'inscription de la délégation est faite par la permanence du RSEQ-QCA en respect des procédures établies par le RSEQ provincial.